

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## Épidémie du Coronavirus : fermeture de l'Université de Limoges.

Suite aux annonces du Président de la République du 12 mars, et notamment celles concernant la fermeture au public de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur à compter du 16 mars, l'Université de Limoges confirme ce qu'elle a annoncé sur les réseaux dès hier, à savoir sa fermeture à partir de ce lundi, 16 mars. Des échanges ont eu lieu avec les services du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et aujourd'hui au sein de l'Université pour discuter des modalités de cette fermeture. Une communication ministérielle a eu lieu ce vendredi à 16h pour donner le cadre national de ces fermetures.

Jusqu'à nouvel ordre, aucune formation ni aucun examen n'aura lieu en présentiel. Une information concernant la mise en place de modalités alternatives sera diffusée dès que possible.

Dans le respect des consignes générales portant sur les rassemblements, les autres activités administratives ainsi que celles des laboratoires de recherche ont vocation à être maintenues, en particulier afin de permettre la continuité pédagogique et la poursuite des activités de recherche. Pour les personnels, le travail à distance sera privilégié lorsqu'il est possible, dans le respect des nécessités du service ; sinon, les personnels sont invités à venir travailler en respectant les mesures barrières.

Le ministère examine les conditions dans lesquelles les concours post-classes prépas, ainsi que les examens classants nationaux (ECN) et la PACES pourraient être maintenus, en veillant à organiser les conditions matérielles du concours de façon à assurer au mieux la sécurité et la santé des candidats.

Les concours de recrutement dans la fonction publique sont maintenus à ce stade. Les autorités organisatrices prennent les mesures nécessaires pour que les consignes sanitaires soient scrupuleusement observées.

Les mobilités de notre communauté universitaire sont suspendues, conformément à nos précédentes décisions prises en cellule de crise.

Concernant les élections universitaires prévues le 26 mars prochain, l'Université de Limoges, comme d'autres établissements, a pour l'heure reçu la consigne de les maintenir, avec des préconisations encore à définir.

Toutes ces consignes sont bien entendu amenées à évoluer dans les prochains jours, voire dans les prochaines heures.

L'Université de Limoges utilisera ses canaux habituels de communication pour transmettre des informations à ses personnels, et donnera également sur son site officiel et sur les réseaux les informations nécessaires à la continuité de ses activités et du service public.